Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# ADRESSE FISCALE EN LOCATION SAISONNIERE

---
Par Abondance

Bonjour,

Je vis dans une location saisonnière du 64 depuis fin Septembre suite à un changement de département.

J'exerce une activité libérale à mon domicile dont le siège social est toujours dans le 66 ( lieu de vie antérieur) et j'ai fais suivre mon courrier chez un membre de ma famille du 64 ou je suis née.

Ne trouvant toujours pas le lieu de vie avec un bail 3/6/9 je suis donc amenée à prolonger de mois en mois si cela s'avère nécessaire la location saisonnière dans laquelle je suis.

Je ne sais pas quelle adresse je dois déclarer aux impôts et aux autres organismes et si je peux attendre quelques mois avant de donner ma nouvelle adresse de résidence principale et faire suivre mes dossiers d'un département à un autre.

Puis-je donner mon adresse de location temporaire actuelle en gite aux différents organismes ou bien pouvez vous me conseiller d'autres options qui me permettent d'avoir une adresse de résidence principale...?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,